|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réunion de l’Unité de Coordination Régionale Elargie (UCRE) du PRSP-COI**  **SAVOY HOTEL**  **Seychelles**  21 Octobre 2021 | | |
| **Participants*:*** | | |
| **MEMBRES UCRE**  **Seychelles**  Mr. Nichol ELIZABETH  Mr. Johnny LOUYS  **Tanzanie**  Mr. Zahor EL KHAROUSY  Mr. Christian NZOWA  **Kenya**  Mr. Daniel MUNGAI  Mr. Benedict KIILU  **Comoros**  Mr. Abdillah ZOUBEIRI  Mr. Mohamed Ali MOHAMED alias Rachad  **France/Réunion**  Mr. Romain SALMON  Mr. Jérôme LAFON  **Madagascar**  Mr. Njaka RATSIMANARISOA  Mr. Andrianaivonavalona RAKOTONIAINA  Mr. Jean Pierrot RANDRIAMIALIFIDY  **Maurice**  Mr. Dharmendra DEGAMBUR  Mr. Shakeel MAHADOO  **ABSENT:**  Délégation Mozambicaine | **EQUIPE ECOFISH**  Dr. Soobaschand SWEENARAIN  Technical Coordinator/Team Leader  Mr. Jude TALMA  MCS Expert  Mr. Tiana RANDRIAMBOLA  MCS Officer  Mr. Andry RASOANINDRAINY Communication expert  Mr. Said MMADI – IT expert  Claudia LAGUETTE  Administrative & Logistic Officer | **OBSERVATEURS**  Mr. Mahamoud ABDELKADER -Conseiller au ministère de la sécurité et de la sûreté, représentant l’OPL.  Mr. Devendra Kumar BEEDACEE – OPL Maurice  Mr. Jacque BELLE – OPL Seychelles  Mr. Neil ANSELL – EFCA  Mr. Madev BALLOO – DUE Gestionnaire de Projet  Mr. Herve DELSOL – DUE Attaché des Pêches  Mr. Daroomalingum MAUREE – IORA Expert Résident Principal  Mme Harimbolamalala ANDRIANANTOANDRO  OPL Adjointe – Madagascar |
| **COI et Président de la séance –** Mr. Marc MAMINIAINA– Chargé de Mission de la COI, responsable du domaine de la pêche | | |
| **PROBLEMES** | **Discussion** | **Action Recommandée** |

|  |
| --- |
| 1. **OUVERTURE DE LA REUNION**   La dixième réunion de l’Unité de Coordination Régionale Elargie (UCRE) du Plan régional de surveillance des pêches s'est tenue le 21 octobre 2021 aux Seychelles. La réunion a été suivie par les pays membres de l'UCRE des Comores, de France/Réunion, du Kenya, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles, de la République-Unie de Tanzanie et du Chargé de Mission de la COI responsable du domaine de la pêche.  Observateurs issus des pays et organisations suivants : Délégation de l'Union européenne (DUE) à Maurice, Indian Ocean Rim Association (IORA), Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA). Des officiers permanents de liaison (OPL) ou leur représentant de Maurice, des Seychelles, de Madagascar et des Comores étaient également présents à la réunion. La liste des délégués et observateurs figure à l'**annexe 1**.  L'équipe technique d'E€ofish était également présente à la réunion.  Après l'allocution de bienvenue du Président de la séance, M. Marc MAMINIAINA, Chargé de Mission de la COI responsable du domaine de la pêche, M. Vincent DEGERT, Ambassadeur de l'UE aux Seychelles et à Maurice ; M. Jean François Ferrari, ministre seychellois de la pêche et de l'économie bleue, la réunion a été officiellement ouverte par M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien. Les déclarations complètes sont jointes en tant qu'**annexe 2** du rapport. |
| 1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET MODALITES DE LA REUNION**   L'ordre du jour de la réunion (incorporé à l'**annexe 3**) a été adopté sans amendement.  Après intervention des OPL de Maurice, Madagascar et des Comores sur l'adhésion de la Somalie et revue de la zone de coopération à privilégier.  L’assemblée a été informée que l'UCR a décidé de la marche à suivre sur la question de la Somalie pour l'approbation de l'UCRE. En ce qui concerne la zone de coopération, la question n'a pas été discutée lors de la réunion de l'URC étant donné qu'il s'agit d'une décision politique qui doit être prise par l'UCRE sur la voie à suivre et la France a demandé que la révision de la zone de coopération ne fasse pas l’objet d’une recommandation de l’UCRE faute d’avoir eu des éléments de discussion sur le fond au préalable.  L'AT d'E€ofish MCS a rassuré l'UCRE que l'UCR a pris de nombreuses décisions qui seront portées à leur attention pour approbation sur la voie à suivre et des conseils, à cet effet, l'UCRE doit attendre la présentation du résumé des résultats de Réunion de l'UCR.  L'OPL de Maurice a demandé une copie des modifications apportées à l'arrangement administratif.  L’ordre du jour a été adopté sans amendement. |
| 1. **RESUME DES RESULTATS DE LA REUNION DE L’UCR TENUE LES 19 ET 20 OCTOBRE 2021.**   **Le responsable SCS-COI, M. Tiana RANDRIAMBOLA**, a présenté les résultats de la réunion de l'UCR conformément à l'**annexe 4**. Le cas échéant, des recommandations sur la voie à suivre ont été présentées.  L’assemblée a été informée que ces recommandations seront discutées plus avant au cours de la réunion pour approbation sur la voie à suivre.  **L’Assistant Technique-E€ofish, M. Jude Talma** informe que l'UCR demandera un accord de principe pour modifier cet arrangement administratif étant donné qu'il reste encore du travail à faire avant la validation.  **Président** : Sur la base de la proposition de l'UCR, le protocole d'échange d'informations sur les pêches fera l'objet d'une consultation supplémentaire avant la tenue d'un atelier juridique régional pour finaliser le document. |
| 1. **RESUME DES RESULTATS DES 54ème, 55ème ET 56ème MISSIONS REGIONALES DES PECHES A BORD D’OSIRIS II**   **Le responsable SCS-COI** a présenté les résultats des 54ème, 55ème et 56ème missions de patrouille régionale avec PV OSIRIS II conformément à l'**annexe 5.**  **L'OPL de Maurice** a souhaité connaître le nombre d'infractions détectées par ces missions. Il a l'impression qu'il n'y en a pas beaucoup et que cela est peut-être dû **à l'absence de pêche INN ou au dysfonctionnement du PRSP**. L'OPL a été informée qu'il y avait 29 infractions détectées au total pour les trois missions.  Le président a souligné que les objectifs de la mission de patrouille du PRSP sont des missions préventives et dissuasives et non des missions réactives.  **La France/Réunion** a confirmé que les missions PRSP sont des missions dissuasives et les délits détectés constituent des délits mineurs. Il a réitéré que l'objectif de la mission du PRSP est de compléter ce que les États participants font au niveau national et non de les remplacer. La présence en mer comme outil dissuasif doit être un outil qui doit rester constant et doit être pérennisé.  **Les Seychelles** interviennent pour complimenter et soutenir l'intervention de la France, en rappelant à l'assemblée qu'il ne faut jamais sous-estimer la puissance et l'efficacité des missions PRSP apportées à la région.  L'efficacité d'une mission ne doit pas être basée sur des infractions détectées. Il y a eu une augmentation significative des activités illégales pendant la période d'inactivité du PRSP.   * Les Seychelles ont connu une vague de navires illégaux en provenance du Sri Lanka ; * Pêche illégale possible sur le banc de Saya de Malha et dans les eaux mauriciennes par les mêmes navires ; * Il y a beaucoup d'indications que la pêche illégale est en cours ; et * Il faut faire davantage pour garantir la sous-déclaration et la conformité des navires surveillés.   Il ne faut jamais sous-estimer la mission PRSP ou juger son efficacité uniquement sur la base du nombre d'infractions. L'effet dissuasif et la conformité sont des facteurs plus importants pour le PRSP. Les Seychelles pensent que nous devons choisir des indicateurs plus réalistes pour mesurer l'efficacité des missions PRSP et de son autre outil pour prévenir, décourager et éliminer la pêche INN, au lieu de conclure qu'un faible niveau d'infractions indique une inefficacité. Les Seychelles souhaitent partager avec le PRSP les preuves qu'au cours de la phase de dormance du PRSP, il y a eu une augmentation de la pêche INN dans nos juridictions respectives.  **Le coordinateur technique d'E€OFISH** a souligné l'impact du COVID -19 sur les trois missions, l'impact économique sur la dissuasion et sur les missions dissuasives. Les navires qui ne sont pas sur le radar du PRSP, ne peuvent pas être détectés, (mieux connus sous le nom de bateaux bleus) et ont été à l'origine de l'augmentation des activités de pêche INN dans notre région ces dernières années.  **Les Comores** félicitent France/Réunion pour les trois missions dont les Comores ont immensément bénéficié, mais s'inquiètent que la dernière mission d'inspection ait été réalisée dans la juridiction de Mayotte qui est considérée comme une zone grise dans la zone de coopération.  L'UCRE a pris note et convenu que la mission régionale ne devrait pas être entreprise dans les zones grises ou zone de dispute selon la zone de coopération actuelle. |

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION SUR LES DECISIONS ISSUES DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DES PECHES DU 21 JUILLET 2017**   **L'AT E€OFISH MCS** a présenté l'objectif et les résultats de la déclaration ministérielle sur la pêche de 2017, y compris les recommandations du groupe de travail, surtout, les recommandations sur la durabilité, l'institutionnalisation du PRSP et l'établissement de relations de travail avec le SCS régional et l'initiative de sécurité maritime dans la région. À savoir le programme SADC MCSCC et le programme MASE – COI.  **L'UCRE** était d'accord sur le fait que nous devons poursuivre la durabilité du PRSP en tant que recommandation principale de la déclaration ministérielle et établir des relations de travail avec d'autres SCS et organisations de sécurité maritime et avec le programme MASE et le SADC MCSCC en priorité.  Dans le cadre du processus d'institutionnalisation, il a été recommandé de restructurer le PRSP pour qu'il soit piloté par les pays et que les réunions soient présidées par les pays (à tour de rôle) plutôt que par le secrétariat de la COI. |
| 1. **PRESENTATION DE LA TRANSITION SMARTFISH A E€OFISH TRANSITION - RESULT 2.**   **L'AT SCS E€OFISH** a présenté les travaux entrepris entre la déclaration ministérielle et le début du projet E€OFISH en ce qui concerne la durabilité et l'institutionnalisation du PRSP, y compris la décision de la 9ème réunion de l'UCRE d'avril 2018. La présentation a prouvé que l'UE, la Banque mondiale, les États participants se sont tous engagés à assurer la durabilité des activités du PRSP pendant la phase de transition du projet SmartFish au projet E€OFISH. Cependant, les recommandations émanant de la 9ème réunion de l'UCRE n'ont pas été retenues.  Malgré cette déception, l'UCRE était positive à tirer les leçons des aspects positifs et négatifs et à continuer de faire avancer le processus d'institutionnalisation, comme l'ont réitéré l'ambassadeur de la DUE, le secrétaire général de la COI et le ministre désigné par les Seychelles dans leur discours d'ouverture de la réunion vers la nécessité de pérennisation et d'institutionnalisation du PRSP. |

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION DES DECISIONS DU 35ème CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI**   **Le président** en sa qualité de Chargé de mission responsable des questions halieutiques de la COI présente la décision du 35ème Conseil des ministres de la COI concernant la pérennisation du PRSP et la collaboration avec le MASE.  **L’OPL de Maurice** a reconnu que la question de la collaboration et de la synergie des efforts a été discutée au sein de l'UCR. Cependant, étant donné que la décision du conseil des ministres de la COI était explicite qu'il existe une synergie entre les deux programmes, il a du mal à voir cette synergie se réaliser, car le conseil des ministres a été explicite que le partage des données se fasse à travers le MASE CRFIM alors que le serveur principal est basé à la COI. Il y a donc contradiction entre les deux visions/initiatives du programme et souhaite avoir des éclaircissements sur la marche à suivre pour mettre en place cette décision du conseil.  **Le président** a informé l'UCRE que l'objectif est que les deux programmes aient une décision convergente conforme à la décision du conseil. Le conseil a simplement pris acte de cette possibilité et c'est encore une perspective et cela nécessite de la part des deux programmes d'entreprendre une concertation préalable avant le prochain conseil des ministres.  **Le représentant des Seychelles** a exprimé des difficultés à s'engager dans cette discussion étant donné que la décision du Conseil des ministres de la COI n'a pas été communiquée aux ministères respectifs responsables de la pêche ou aux autorités compétentes pour le SCS des pêches. Il n'a pas vu le document et a souligné que le PRSP avait déjà des orientations sur la façon de partager les informations par la déclaration ministérielle et le protocole établi où il était clairement stipulé que le VMS régional doit être hébergé au Secrétariat de la COI et que les informations doivent être partagées par l'intermédiaire du PRSP.  **La France** a rappelé qu'il ne fallait pas surinterpréter la déclaration des ministres mais se concentrer sur l'aspect pratique du partage d'informations entre les deux programmes. Cependant, convient avec les Seychelles que le protocole VMS indique clairement que le VMS régional sera hébergé au Secrétariat de la COI. Entièrement d'accord que le CFRIM doit avoir accès au VMS régional et ce que les ministres attendent de nous c'est d'établir une coopération avec le MASE.  **Les Seychelles** ont demandé que cette discussion soit suspendue et que le secrétariat de la COI en fasse circuler une copie (versions anglaise et française) à tous les représentants de l'ERCU avant que la discussion sur la question puisse se poursuivre.  L'UCRE a accepté la recommandation des Seychelles et la discussion sur la question a été interrompue jusqu'à ce qu'une copie du 35ème Conseil des Ministres de la COI soit distribuée aux États participants |
| 1. **PERSPECTIVES ET DEFIS**   **Le coordinateur technique d'E€OFISH** a présenté les perspectives et les défis pour l'institutionnalisation et la consolidation du PRSP-COI en tant que centre régional de coordination et de renseignement du SCS pour la région SWIO. La présentation a abordé l'aspect économique de la contribution du secteur de la pêche aux États côtiers du SWIO. Un aperçu des pêcheries de thon dans le SWIO et ce qui doit être changé pour améliorer les rendements économiques. Les avantages du PRSP ont été présentés sous forme de fiche d'information et les défis pour lutter contre la pêche INN dans le bassin du SWIO restent réels malgré le succès du PRSP au cours des 15 dernières années. La dernière partie de la présentation a traité de la perspective du PRSP en tant que centre de renseignement et de coordination SCS rentable et ayant un impact dans le contexte du cadre de gestion des pêches et de l'économie bleue.  **“Où LA SOCIO-ECONOMIE RENCONTRE LA BIO-ECOLOGIE“** |
| 1. **PRESENTATION DU CONTRAT DE SUBVENTION ENTRE LES PAYS PARTENAIRES DU PRSP ET LA DUE**   **M. Madev BALLOO Chef de projet de la DUE Maurice** a présenté l'état des contrats de subvention directe approuvés par la DUE pour les États participants au PRSP éligibles pour un total d'environ 2 millions d'euros. À l'exception du Kenya, tous les contrats de subvention ont été signés.  La DUE dispensera une formation sur la gestion de la subvention et suivra la mise en œuvre. Maurice et les Seychelles doivent clôturer leur subvention SmartFish avant le décaissement de la subvention E€OFISH.  **Le Kenya** a informé la DUE que l'ouverture du nouveau compte sera discutée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du Kenya Fisheries Service (KeFS) le 15 novembre et il est convaincu que l'approbation sera donnée pour le nouveau compte.  **DUE :** Il est urgent que le Kenya signe le contrat pour que la DUE puisse télécharger dans son système et les nouveaux détails du compte peuvent être soumis ultérieurement, en attendant l'approbation du KeFS. |
| 1. **PRESENTATION DU FONDS COMPLEMENTAIRE FEDER / INTERREG**   **Mr. Jérôme LAFON** fournit à l’assemblée le détail du financement FEDER/INTERREG pour information comme suit :  Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est une politique de l'UE visant à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. Pour la période 2021-2027, le fonds est utilisé au profit des États membres de l'UE et des États voisins non-membres de l'UE.  Il fonctionne bien dans le cadre du PRSP étant donné que le projet France/Réunion intègre les Etats participants du PRSP.  Pour la région Océan Indien, le fonds est géré par le Conseil régional de La Réunion et dispose d'un budget de 63,2 millions d'euros pour renforcer la coopération régionale.  Le programme a deux volets : **1- Coopération transfrontalière entre La Réunion et les pays de la COI 2- Coopération transnationale entre l'ensemble des territoires français de l'océan Indien et l'ensemble des pays riverains intéressés de l'océan Indien**.  Le FEDER concentre ses investissements sur plusieurs domaines prioritaires clés. C'est ce qu'on appelle la « concentration thématique » :   * Innovation et recherche ; * Technologies de l'information et de la communication ; * Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ; * L'économie bas carbone.   La patrouille régionale relève de la sous-activité environnement et efficacité des ressources pour un montant de 1,164 million d'euros.  Trois patrouilles conjointes ont été menées depuis 2020 pour un coût de 850 mille euros sur 100 jours de patrouille en mer. 314 milliers d'euros restent à dépenser. Une autre mission régionale est prévue au second trimestre 2022.  La France/Réunion recherchera des financements supplémentaires pour poursuivre le soutien au PRSP dans le cadre de la fin de la programmation actuelle du FEDER/INTERREG et de la nouvelle programmation de la politique de cohésion de l'UE 2021-2027. |

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION DE L’AGENCE EUROPEENNE DE CONTROLE DES PECHES (EFCA)**   **Neil ANSELL :** L'EFCA est l'agence de l'Union européenne qui coordonne les activités opérationnelles nationales dans le domaine de la pêche et assiste les États membres dans leur application de la politique commune de la pêche (PCP). L'agence est basée à Vigo, en Espagne ; il soutient les États membres de l'UE dans tous les aspects du SCS de la pêche.  Les domaines de collaboration qui peuvent être développés avec le PRSP sont :   * les opérations de surveillance ; * échange d'expériences ; * renforcement des capacités ; et * évaluation des risques.   L'EFCA a beaucoup d'expériences et a sa propre méthodologie d'évaluation des risques. Les opérations de surveillance sont très coûteuses et devraient se concentrer sur les zones à haut risque et les points chauds pour une éventuelle pêche INN et non-conformité, ainsi, l'évaluation des risques est très précieuse pour une mission spécifique et ciblée dans les zones à haut risque.  L'EFCA soutiendra le PRSP alors qu'il avance dans la prochaine phase de ses activités.  **L’AT SCS-E€OFISH** souhaite la bienvenue à l'EFCA pour son soutien et convient avec l'EFCA de la nécessité de développer une méthodologie d'analyse des risques plus complète et se réjouit de travailler avec l'EFCA dans la mise en œuvre de l'action stratégique 2.7- E€OFISH R2.  **France/Réunion :** L'analyse des risques de l'EFCA est une méthodologie bien développée et efficace utilisée en Europe pour améliorer le contrôle des navires de pêche en mer. La France dispose de son propre système d'analyse des risques basé sur la méthodologie EFCA. Pour avoir un système d'analyse des risques efficace, nous avons besoin d'un maximum de données possible et c'est là que le protocole est important pour le partage d'informations, en particulier économiques qui font partie de l'analyse des risques pour mieux comprendre les activités des navires de pêche dans la région.  **Le coordinateur technique d'E€OFISH** a exprimé le besoin de la possibilité d'inclure la dimension économique et financière de l'évaluation des risques, qui contribuera à nous permettre de connaître la menace potentielle des menaces possibles des navires de pêche à haut risque. |

|  |
| --- |
| 1. **REACTIVATION DU VMS REGIONAL**   **Said MMADI,** l'administrateur régional du VMS basé à la COI a présenté l'état de la réactivation du VMS régional. La réactivation a été faite en août, le contrat avec CLS a été rétabli et les pays suivants partagent maintenant leurs données VMS, La Réunion, Maurice, Madagascar. Les Comores ont certains problèmes techniques qui doivent d'abord être résolus au niveau national. Les Seychelles n'ont pas réagi à la demande de la COI et n'ont pas encore confirmé leur liste d'utilisateurs et d'administrateurs.  Le lien entre le serveur principal et CRFIM a été créé et attend l'approbation de l'UCRE à travers un protocole établi pour l'échange d'informations entre les deux programmes.  **Seychelles** a informé l'UCRE qu'ils sont en train de mettre à niveau leur serveur Themis (VMS) pour faire face à l'augmentation de la charge du trafic de données puisque leur FMC utilise d'autres formes d'outils satellitaires. Cependant, ils ont émis des réserves en ce qui concerne la sécurité des données au secrétariat de la COI étant donné qu'ils ont des informations selon lesquelles des données ont été divulguées. Les Seychelles voulaient avoir la garantie que le serveur régional se trouve dans un espace sécurisé et que l'opérationnalisation des données VMS par le personnel autorisé de la COI et les experts d'E€OFISH sont visuellement sécurisées avant de pouvoir procéder au transfert des données vers le serveur régional.  **Le Chargé de Mission de la COI** a confirmé que le serveur central est bien sécurisé et que seul le technicien PRSP de la COI y a accès. Cependant, comme expliqué lors de la réunion de l'UCR, il y a un manque de capacité en ce qui concerne les bureaux ainsi leur fonctionnement et leur sécurité visuelle ne sont pas encore garantis, et la COI étudie toujours la question.  **Les Seychelles** ont réitéré qu'elles veulent avoir la garantie que les données seront sûres et sécurisées. Par conséquent, ils souhaitent comprendre ce que fait le secrétariat de la COI pour assurer la sécurité et la confidentialité des données VMS, étant donné qu'en 2018, les Seychelles ont été informées que des données étaient divulguées, le protocole de 2014 aurait donc pu être défectueux et ne protège pas nécessairement nos données. Les Seychelles ont proposé qu'un arrangement provisoire soit mis en place si le protocole actuel ne peut garantir la protection des données. Les Seychelles s'engagent à partager les données, mais le secrétariat de la COI devrait évaluer en profondeur la situation actuelle, quels sont les risques actuels et comment les atténuer et améliorer les lacunes du protocole de 2014.  **L'OPL de Maurice** partage l'inquiétude des Seychelles et soutient la recommandation.  **L’AT SCS E€OFISH** a clarifié qu'il y a une confusion en ce qui concerne le protocole de 2014 et le nouveau protocole. Comme convenu par l'UCR à Mombasa au Kenya en 2016, le protocole de 2014 est trop spécifique au VMS et doit définir un nouveau protocole qui englobera d'autres données de pêche à partager. La nécessité d'un tel protocole a été réitérée par la déclaration ministérielle de 2017, déclarant que le PRSP devrait élaborer un protocole d'échange d'informations au sein du PRSP et avec d'autres partenaires.  **Le coordinateur technique d'E€OFISH SCS** a demandé aux Seychelles si c'était la sécurité qui était un défi, étant donné que le serveur est bien sécurisé. Les Seychelles ont-elles un problème spécifique ? Sinon, les Seychelles peuvent-elles vivre avec le présent protocole.  **Les Seychelles** ont réitéré qu'en 2018, nous avons été informés que des données étaient divulguées, alors quelle est la situation actuelle ? Nous savons que le serveur est sécurisé, mais n'importe qui peut accéder aux données n'importe où. À cet effet :   * **Qui peut y accéder ?** * **Où peuvent-ils accéder aux données ?** * **Compte tenu de la modalité, y a-t-il un compromis ?** * **S'il y a un compromis, comment l'atténuer ?**   Les points ci-dessus doivent être traités afin que les Seychelles puissent être rassurées lorsqu'elles commencent à partager des données d'ici à ce que nous ayons un protocole VMS amélioré, ou le problème peut être résolu dans le protocole de partage d'informations en cours de développement. Entre-temps, les Seychelles veulent s'assurer qu'une mesure provisoire soit mise en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données et pour procéder à une évaluation de la situation actuelle.  **SAID** **MMADI :** L'administrateur du VMS de la COI a confirmé que le serveur régional est sécurisé dans la salle principale du serveur de la COI, sécurisé et qu'il est le seul administrateur. Il a également assuré à l'UCRE qu'il n'y avait jamais eu de fuite de données et si tel était le cas, il le saurait, puisque le système permet à l'administrateur de retracer toutes les transactions de tous les utilisateurs. Cependant, en ce qui concerne la sécurité visuelle par les utilisateurs à la COI, il s'agit toujours d'un problème en suspens qui doit être résolu par le secrétariat afin de disposer d'un espace sécurisé pour l'opérationnalisation du VMS régional au secrétariat de la COI.  **Le coordinateur technique d'E€OFISH** a assuré à l'UCRE que d'avril 2018 à août 2021, le serveur régional avait été transféré du projet SmartFish au secrétariat de la COI.  L'UCRE a accepté la recommandation des Seychelles d'évaluer la situation actuelle en ce qui concerne **la confidentialité, la sécurité physique et visuelle** du VMS régional conformément au protocole de 2014. |
| 1. **PLAN PLURI-ANNUEL 2021 – 2024**   **L’AT SCS E€OFISH** a présenté le plan pluriannuel. Le plan comprend les activités du devis du programme E€OFISH qui profitent directement au PRSP, y compris la subvention directe pour la surveillance conjointe des pêches sous gestion directe de la DUE. Voir l'**annexe 6** pour le plan approuvé.  Le plan pluri-annuel a été approuvé par l’UCRE en tenant dûment compte de la flexibilité de la mise en œuvre et sous réserve de modifications dans le contexte des plans annuels. |
| 1. **ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS**   Sur la base des discussions lors de la réunion de l'UCR, des amendements proposés ont été présentés, par l'AT E€OFISH SCS, à l'UCRE pour un accord de principe et pour convenir de la marche à suivre pour le processus, qui comprend une consultation supplémentaire et la contribution du groupe de travail des observateurs de la COI.  Voir l'**annexe 7** des propositions de modifications.  **L'OPL de Maurice** a recommandé que l'arrangement administratif soit un document signé par tous les États participants au PRSP plutôt qu'un document individuel séparé avec chaque pays.  **Annexe 1** : La zone de coopération n'a jamais été partagée avec l'ancien et le présent protocole.  **Les Seychelles** ont convenu que la configuration actuelle peut présenter certains défis et que l'arrangement administratif devrait être un document concis signé par toutes les parties.  L'UCRE est d'accord avec la proposition de l'OPL de Maurice et le secrétariat promet de partager l'annexe correspondante. |
| 1. **MISE A JOUR SUR LA COLLABORATION AVEC D’AUTRES ENTITES TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA PECHE (MASE, SADC, CTOI, SWIOFC, SIOFA ...)**   **L’AT SCS E€OFISH** a présenté le développement de la collaboration avec d'autres organisations, notamment la collaboration entre le PRSP avec la COI-MASE, la SADC MCSCC et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA).  Conformément à la déclaration des ministres de la pêche de 2017, le PRSP vise à poursuivre une collaboration étroite avec le programme MASE et le MCSCC de la SADC dans le cadre de l'échange d'informations et de l'aspect surveillance dans le contexte du SCS de la pêche et de la sécurité maritime.  La collaboration avec l'EFCA est basée sur l'action stratégique 2.7 du plan de travail marin du projet E€OFISH sur l'établissement d'un cadre régional d'évaluation des risques avec le soutien de l'EFCA à travers un programme de jumelage.  La collaboration avec la CTOI sera basée sur la poursuite du soutien de SWIOFish et SmartFish pour le renforcement des capacités en ce qui concerne le PSMA et le PSMR. Des discussions sont également en cours pour faciliter le renforcement des capacités des États participants au PRSP pour la norme de procédures d'observateur régional en cours d'élaboration par la CTOI. Une note conceptuelle est en cours d'élaboration par la CTOI.  La collaboration avec SWIOFC est liée au développement d'un programme régional d'observateurs qui aura une meilleure zone de couverture que celle de la seule zone de coopération PRSP. Le PRSP explorera d'autres voies de coopération avec la SWIOFC.  La collaboration avec SIOFA n'a pas encore été abordée. Une zone de collaboration devra être identifiée et très probablement dans le domaine du programme régional d'observateurs et d'inspection en mer si jamais le PRSP accepte de s'aventurer dans la zone de gestion conjointe gérée par les Seychelles et Maurice.  Le PRSP a recommandé que nous devrions rechercher la collaboration avec les organisations suivantes :   * MASE – CRFIM - CRCO * SADC MCS CC * EFCA * CTOI * SIOFA |
| 1. **INTEGRATION DE LA SOMALIE AU MECANISME DU PRSP**   **Le responsable SCS COI** a présenté la demande de la Somalie d'adhérer au PRSP. Il a donné un bref historique de l'intérêt de la Somalie depuis 2017. Il a informé l'UCRE que l'UCR a recommandé à l’unanimité l'intégration de la Somalie au PRSP.  L'UCRE a accepté l'intégration de la Somalie dans le PRSP et sera un bon atout dans la prévention régionale, la dissuasion et l'élimination de la pêche INN. Cependant, la décision finale doit être approuvée par le Conseil des ministres. Cependant, comme convenu lors de la réunion de l'UCRE de 2018 et souligné en outre par Madagascar, l'intégration de la Somalie se fera au niveau des échanges d'informations et du renforcement des capacités et l'intégration devrait être affectée après la signature de l'arrangement administratif révisé et du protocole d'échange d'informations. |
| 1. **REVISION DE LA ZONE DE COOPERATION DU PRSP :**   Maurice et Madagascar ont présenté leur cas concernant les modifications de la zone de coopération pour l'approbation de l'UCRE. Maurice a recommandé l'inclusion des eaux de l'archipel des Chagos. Madagascar a demandé la zone de différend entre Madagascar et la France comme zones grises.  L'UCRE était d'avis que cette décision dépassait ses capacités et son expertise et devrait être discutée au niveau du conseil des ministres de la COI et une directive descendante devrait être donnée au PRSP sur la voie à suivre et le PRSP respectera la décision du Conseil des ministres. Par conséquent, il a été recommandé que la question soit discutée lors de la prochaine réunion du conseil des ministres.  **L'OPL de Maurice et l'OPL-Adjointe de Madagascar** ont accepté la proposition de l'UCRE, cependant, la France/Réunion a recommandé qu'une telle demande à l'UCRE devrait donner suffisamment de temps pour une consultation nationale et non des minutes ou des heures avant la réunion de l'UCRE et rajouté que la zone de coopération du PRSP soit l’ensemble de l’océan Indien en terme d’observation et de police des pêches pour lutter contre la pêche INN.  **Le Chargé de Mission de la COI** a recommandé qu'il soit nécessaire de définir clairement le rôle de l'UCR et de l'UCRE et que les termes de référence pour les deux soient définis dans le processus d'institutionnalisation et l'UCRE a souscrit à la recommandation. |
| 1. **PLANIFICATION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DES PECHES POUR 2022**   **Le responsable SCS-COI** a informé l'UCRE de la proposition de la réunion de l'UCR d'organiser une réunion ministérielle en 2022, mais compte tenu de la quantité de travail à accomplir, il est peu probable que cela se produise à la mi-2022 comme défini dans le plan d'action pluriannuel. Tous les travaux pertinents tels que le protocole d'échange d'informations, les modifications de l'arrangement administratif, les protocoles d'accord du programme d'observateurs, les termes de référence pour l'UCR et l'UCRE, etc. doivent être terminés avant que la réunion ministérielle puisse avoir lieu.  L'UCRE a convenu et réitéré la nécessité de finaliser tous les documents en suspens avant la réunion ministérielle et de définir clairement l'objectif de la réunion. |
| 1. **VALIDATION DES RECOMMANDATIONS**   **a) - Demande d'accord de principe relatif au protocole d'échange d'informations et de partage des données sur la pêche :**  L'UCRE accueille favorablement tous les commentaires faits avant la réunion de l'UCR par les États participants ainsi que les discussions et le consensus réalisés lors de la réunion de l'UCR. L'UCRE a reconnu qu'il y a plus de travail à faire entre les saisons, y compris un atelier juridique comme étape finale de l'élaboration du protocole. A cet effet, l'UCRE approuve l'élaboration du **protocole des données sur la pêche aux fins de la gestion des pêches et du SCS.**  **b) - Demande d’accord de principe pour réviser les amendments de l’arrangement administratif :**  **L'UCRE** a accepté en principe de mettre à jour les dispositions administratives conformément à la situation technique et financière actuelle du PRSP. En outre, d'autres recommandations ont été formulées, comme souligné au point 14 ci-dessus.  **c) Validation de la délégation à court-terme du technicien SCS national :**  Comme discuté et approuvé par l'UCR, l'UCRE a accepté la proposition de délégation à court terme du technicien SCS national pour soutenir les opérations PRSP au secrétariat de la COI dans le cadre de la stratégie régionale de renforcement des capacités.  **d) Validation du plan pluri-annuel :**  Le plan pluri-annuel 2021-2024 a été approuvé tel que présenté en tenant dûment compte des changements possibles sur une base annuelle dans le cadre d'un plan annuel.  **e) Autres :**  Des recommandations supplémentaires ont été faites et approuvées par l'UCRE au cours de la réunion selon les points ci-dessous :  4. résumé des 54ème, 55ème et 56ème missions régionales de surveillance des pêches à bord d’Osiris II ;  5. décisions de la Conférence Ministérielle des Pêches du 21 Juillet 2017 ;  7. décisions du 35ème Conseil des Ministres de la COI ;  12. réactivation du VMS régional ;  16. Intégration de la Somalie dans le PRSP ;  17. révision de la Zone de coopération du PRSP, sous réserve de la France/Réunion ; et  18. planification de la Conférence Ministérielle des Pêches pour 2022. |
| **DIVERS :**   1. **Les Seychelles** rappellent qu'il y a encore une question en suspens concernant la recommandation du 35ème Conseil des ministres de la COI. La discussion sur la question a été suspendue jusqu'à ce que la COI distribue une copie des recommandations. Cela n'a pas été fait au cours de la réunion et les Seychelles recommandent donc que la recommandation soit diffusée entre les sessions et soit discutée lors de la prochaine réunion de l'UCRE. 2. **L'OPL de Maurice** a exprimé son souhait de rassurer les Seychelles sur la décision du Conseil des ministres de la COI, faisant référence à la collaboration proposée avec les deux centres Mase. Ce qui est reflété n'est pas dans la recommandation proposée qui est soumise à notre examen et il n'y a rien à craindre.   **L'OPL de Maurice** a poursuivi en déclarant que le PRSP existe depuis 2007 et que le programme MASE est récent et qu'il existe maintenant une nouvelle structure. Il a réitéré qu'il avait une compréhension plus large de la valeur ajoutée du programme MASE. Il souhaite connaître l'efficacité du PRSP jusqu'à présent.  **Son sentiment est et a été confirmé par ses collègues du ministère mauricien de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la navigation, c'est que le PRSP n'est pas vraiment efficace. Il a souligné que nous devons comprendre pourquoi le PRSP n'a pas eu la possibilité de produire des résultats concrets. Il a posé deux questions :**   * **est-ce parce que nous n'envoyons pas d'amende aux bateaux impliqués dans la pêche INN ou est-ce parce qu'il n'y a pas de pêche INN dans l'océan Indien ? et** * **est-ce la situation parce que le concept de PRSP doit être amélioré parce qu'il ne donne pas satisfaction ?**   **Il y a un centre à Madagascar qui a du matériel et de l'intelligence artificielle en temps réel, l'avons-nous dans le PRSP ?**  **La COI** ne souhaite pas revoir les critères qui définissent l'efficacité du PRSP étant donné que nous avons largement discuté du nombre d'inspections, d'infractions, d'observation et des outils mis en place au fil des ans par le PRSP.  Il souhaite simplement rassurer les Seychelles sur la perspective de collaboration entre le MASE et le PRSP et convenir que les États participants au PRSP doivent avoir la chance d'examiner cette décision prise pour s'assurer que le nécessaire est fait sur la voie à suivre pour concrétiser cette collaboration.  **L'expert SCS E€OFISH** recommande que la déclaration de l'OPL de Maurice et affirme que le PRSP, selon le ministère mauricien de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la navigation, est ineffective et que soit clairement documentée dans le rapport de la réunion.  **Seychelles : besoin de savoir le but de ce que nous faisons ici.**  Comprendre la portée de ce dans quoi MASE opère ; cependant, nous devons être clairement guidés sur quoi et comment nous allons nous engager avec MASE. Les Seychelles souhaitent rappeler à l'UCRE que le PRSP, maintenant « peut-être que le nom prête à confusion », nous ne faisons pas que de la surveillance. La surveillance relève des actions de sécurité maritime certes, mais le PRSP traite de questions beaucoup plus larges en ce qui concerne la prévention, la dissuasion et l'élimination de la pêche INN, telles que :   * sous-déclaration ; * pêche non réglementée ; * missions d'observation ; * l'amélioration de la gouvernance de la pêche ; * partage de renseignements et de données sur la pêche ; * renforcement des capacités nationales ; * améliorer les indices INN des États participants ; * amélioration de la durabilité économique ; et * le respect des normes nationales, régionales et internationales.   et la plupart des éléments ci-dessus ne cadrent pas bien avec les objectifs du MASE. Nous comprenons qu'il y a eu une décision des ministres du COI, mais nous souhaitons indiquer que nous sommes clairement guidés et informés de ce qu'étaient ces décisions. Nous voyons la valeur du PRSP en tant que praticiens du SCS des pêches et cette valeur doit être transmise à nos collègues du MASE.  **La COI** a réitéré que le Conseil des ministres avait pris note de cette possibilité de collaboration et qu'il devait poursuivre les discussions techniques entre le PRSP et le MASE sur le maintien du PRSP dans le cadre du programme MASE.  **La France/Réunion** a été extrêmement stupéfaite par la déclaration de l'OPL mauricienne et confirmée par le ministère mauricien de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la navigation, que le PRSP n'est pas efficace. Si le PRSP n'était pas efficace, l'UE ne réinvestirait pas des millions d'euros dans le programme. La France a souhaité que cette déclaration soit faite en présence du représentant de la DUE qui a malheureusement dû partir pour une autre réunion et y voit un acte dénigrant contre le PRSP. C'est un programme qui a été largement couronné de succès et reconnu dans le monde entier.  **Le Coordinateur Technique d’E€OFISH** a déclaré que nous ne devons pas oublier le rôle de nos partenaires d'Afrique de l'Est dans cette consultation élargie et devons les traiter comme des partenaires dans cette collaboration. Nous devons harmoniser notre procédure pour que nos partenaires est-africains se sentent à l'aise dans cette coopération régionale. Comme vous le savez, nous nous étendons pour couvrir l'ensemble de l'IOR. Il y a deux fonctionnalités, cependant, un gros chat n'est pas un petit lion.  Il a été convenu que la recommandation du Conseil des ministres de la COI soit diffusée à tous les États participants et que la discussion sur la collaboration entre le MASE et le PRSP soit discutée à une date ultérieure.  **Le Coordinateur Technique d’E€OFISH** a confirmé que l'UCRE est d'accord pour que la collaboration soit discutée à une date ultérieure, mais souhaite informer la COI qu'en ce qui concerne la procédure, il est souhaitable que toute décision émanant du conseil des ministres ou tout autre document soit soumis pour discussion le plus tôt possible. Le travail a déjà commencé entre le PRSP et les deux centres MASE.   1. **Déroulement des réunions**   **Seychelles :** Par principe, il a été recommandé que le document technique de la note d'information sur les différents sujets de la réunion soit distribué bien à l'avance afin que les participants puissent se familiariser avant d'assister à la réunion.   1. **Compte-rendu de réunion**   **La Tanzanie** a demandé à être guidée sur la manière dont le rapport sera validé.  **La France/Réunion** partage la même préoccupation sur la manière dont le rapport sera rédigé et validé.  **COI :** Le rapport sera distribué à tous les États participants pour validation. |
| La réunion a terminé à 19.00 hrs |